

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ**

<b>COLLECTIVITÉ</b>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil ...</b>  <b>Séance du ...</b>                  Par suite d'une convocation en date du ..., les membres composant le conseil ... se sont réunis en mairie, le ... à ... h, sous la présidence de M.. (fonction).</p>
<p><b>Nombre de conseillers :</b></p> <p><b>en exercice</b> [ ]</p> <p><b>présents</b> [ ]</p> <p><b>votants</b> [ ]</p> <p><b>Délibération n°</b> [ ]</p>	<p>Etaient présents : (liste des présents selon l'ordre du tableau)                  Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M.. à M..                  Absents excusés : M.. Absents : M..                  Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.                  M .. est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Etablissement d'un plan général d'alignement**

Vu le code de la voirie routière, notamment son article L 141-3 ;

Considérant qu'il est indispensable pour la commune d'avoir à sa disposition un plan d'ensemble des voies publiques,


Monsieur le maire expose au conseil municipal, qu'à défaut d'un plan général d'alignement, il doit donner les alignements qui lui sont demandés en se conformant aux anciens tracés des rues et places et à la situation actuelle des lieux, d'où il résulte de graves inconvénients du point de vue de la régularité des constructions et de la voie publique ; qu'il convient, dès lors, de faire établir un plan général, afin de régulariser peu à peu l'aspect des rues et places dont le tracé laisse à désirer, et de fixer d'une manière certaine les alignements.

Il invite, en conséquence, le conseil à délibérer sur cette importante question et à voter les fonds nécessaires pour faire face à la dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil ... par [ ] voix pour, [ ] voix contre, [ ] abstentions

**DÉCIDE :**

- que Monsieur le maire est chargé de confier la réalisation de ce travail à ..... géomètre (architecte, service de la DDE, .....) et d'engager la dépense qui en résultera.

	<p>Extrait certifié conforme au registre des délibérations                  Fait à... le...                  Le ...                  Prénom NOM</p>
---	---